

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **lundi 5 juin 2017, à 20 h 00**, au 405, rue Taché, Ville de Saint-Pascal de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise à permettre l'agrandissement d'un bâtiment ayant une marge de recul arrière de 6,07 mètres contrairement au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui prescrit une marge arrière minimale de 8 mètres.

La demande vise également à permettre l'implantation de 25 cases de stationnement au lieu des 41 cases de stationnement requises au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal.

La demande vise également l'aménagement d'un accès à la propriété par la rue Blondeau à 4,38 mètres de l'intersection de l'avenue Chapleau et de la rue Blondeau contrairement au 10 mètres requis au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

Identification du site concerné : 395, avenue Chapleau

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Ville de Saint-Pascal, ce 15^e jour de mai 2017.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 17 mai 2017 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 15 mai 2017.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA